

Swiss Sailing Day

Bienvenue à la session

Règlement des championnats de Suisse

Orateur : Samir Saydjari

Règlement des championnats de Suisse (CS)

Entrée en vigueur 1 janvier 2022

- Un CS est une manifestation de Swiss Sailing.
- Swiss Sailing en délègue l'organisation à un club membre de Swiss Sailing, nommée AO (autorité organisatrice). Il est responsable du déroulement du CS.
- **Règle 89.1** Autorité organisatrice, Avis de course, désignation des arbitres.

Règles applicables

- Les championnats de Suisse sont des manifestations internationales.
- Les dispositions du présent règlement ne peuvent pas être modifiées :
 - Par une classe
 - Par l'autorité organisatrice (club)
 - Par l'avis de course
 - Par les instructions de course

Champion de Suisse

- Le titre de champion Suisse est décerné au premier - Suisse ou étranger.
- Pour les juniors ou pour les femmes le titre peut-être attribué par extraction de classement pour autant que les conditions du règlement soient respectées.

Attribution d'un championnat de Suisse

- Seules les classes membres de Swiss Sailing ont le droit de proposer / demander l'organisation d'un CS.
- Pour l'obtention de l'autorisation d'organiser un CS, la classe doit avoir atteint les critères de qualifications tels que définis dans le règlement de l'association des classes.
- Les classe olympiques ne nécessitent aucune qualification telle que mentionnée ci-dessus.
- La demande d'organiser un CS doit être signée par :
 - Association de la classe
 - Club organisateur
- Envoi à Swiss Sailing au plus tard le 31 août de l'année précédente.
- Sur demande, la direction de Swiss Sailing peut, à titre exceptionnel, autoriser la tenue d'un CS pour une classe ne répondant pas aux articles ci-dessus.

Validation et homologation du championnat

- Un CS doit comporter au minimum 4 courses pour être validé.
Ce nombre de course doit être atteint dans le temps mentionné dans l'AC.

- Un CS doit être planifié sur 3 jours au minimum.

- Nombre minimum de bateaux suisse pour valider un CS

Catégorie 1	≤	20 pieds	18 bateaux
Catégorie 2	≤ 1000kg et de	20 pieds	15 bateaux
Catégorie 3	> 1000kg et de >	20 pieds	12 bateaux

- Le nombre de bateaux mentionné ci-dessus doit avoir pris part à au moins
4 courses (sinon le CS ne sera pas homologué).
- Dans le cas des classes admises aux jeux olympiques, le nombre de bateaux suisses
peut-être réduit à 15, si au minimum 15 bateaux étrangers participent.

Validation et homologation du championnat

- Si 15 jours avant le début du CS, le nombre de bateaux minimal requis n'est pas atteint :
 - soit l'annulation du CS.
 - soit le CS se court en un championnat de classe.
- Un CS qui ne remplit pas les conditions de validation ne pourra pas être reconduit la même année.
- Le report d'un CS la même année en raison de conditions météo défavorables pourra être autorisé par la direction de Swiss Sailing.

- Un CS est une manifestation de Swiss Sailing.
- Swiss Sailing en délègue l'organisation à un club membre. Ce club est responsable du déroulement de CS conformément à ce règlement.
- En accord avec les classes concernées, une AO peut organiser des CS jusqu'à 3 classes simultanément et sur le même parcours. Dans ce cas, 3 départ distincts seront obligatoires.
- L'AO a l'obligation d'utiliser le logiciel de régate mis à disposition par Swiss Sailing (à ce jour M2S).
- L'AO doit prévoir un système de sécurité adapté au type d'événement.
Il s'agit de la responsabilité civile de l'organisateur.

Organisation

- Si le club organisateur est un club étranger, un accord entre Swiss Sailing et l'autorité nationale du club organisateur doit être conclu et signé au préalable.
 - Cet accord devra confirmer que l'autorité nationale hôte accepte les droits et devoirs de Swiss Sailing.
 - Dans le cadre de cet accord, le club organisateur étranger endossera les mêmes **devoirs et responsabilités que s'il était un club suisse.**
 - Cet accord devra définir l'autorité d'appel compétente (pas nécessaire si Jury International, pas d'appel).

- L'Avis de course (AC) doit être rédigé au moyen du modèle mis à disposition par Swiss Sailing et contenir toutes les contraintes qui y sont déterminées et publié en deux langues :
 - Français / Anglais
 - Allemand / Anglais
 - Italien / Anglais

- Durée du CS minimum conforme à l'art 4.2 (3jours) et si plus de jours sont prévus, **les conditions prévues fixant une clôture anticipée du CS.**

Programme

Jeudi Courses

Vendredi Courses

Samedi Courses

Dimanche Réserve Signification « jour de réserve »?

- Durée du CS minimum conforme à l'art 4.2 (3jours) et si plus de jours sont prévus, **les conditions prévues fixant une clôture anticipée du CS.**

Programme

Jeudi	Courses	
Vendredi	Courses	
Samedi	Courses	
Dimanche	Courses	« jour de réserve »

Ce qui fait foi, c'est le nombre maximal de courses

Les exigences suivantes sont obligatoires

- a) Durée du CS minimum conforme à l'art 4.2 (3jours) et si plus de jours sont prévus, les conditions prévues fixant une clôture anticipée du CS.
- b) Date et heure du début de l'inspection des bateaux (contrôle de conformité).
- c) Date et heure du premier signal d'avertissement.
- d) Date et heure du dernier signal d'avertissement.
- e) Nombre total de courses prévues.

Ces exigences ne peuvent pas être modifiées par les IC.

e) Nombre total de courses prévues.

Nombre de courses programmées

N. de courses max

Classe

16

Dans l'AC ou les IC, on peut prévoir la clause suivante :

Si 14 courses ont été courues jusqu'au samedi, il n'y aura pas de course le dimanche.

- Les instructions de course (IC) doivent être rédigées au moyen du modèle mis à disposition par Swiss Sailing et contenir toutes les contraintes qui y sont déterminées et publié en deux langues :
 - Français / Anglais
 - Allemand / Anglais
 - Italien / Anglais

Instructions de course

Les exigences suivantes sont obligatoires :

- a) Les parcours doivent prévoir :
Un départ face au vent (angle de 90° vent - ligne de départ).
Au moins deux sections contre le vent.
- b) Le temps cible défini avec la classe

Instructions de course

- c) Nombre de courses:
- Nombre total maximum de course prévues (conforme à l'AC).
 - Nombre de courses par jour.

Nombre de courses programmées

	N. de courses max	N. de course max /jour
Classe	16	6

Une course supplémentaire peut-être courue n'importe quel jour pour permettre à toute les courses programmées d'être courues, si max. mentionné, la course supplémentaire ne pourra pas être courue !!!

- Le directeur de course doit être titulaire d'une licence nationale établie par Swiss Sailing ou d'une autre autorité nationale jugée équivalente ou d'un titre international (IRO).
- Le directeur de course est nommé par Swiss Sailing sur proposition de l'AO.
- L'AO désigne les autres membres du comité de course.
- Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de l'AO (club).

Contrôle de l'équipement (jauge)

- Un comité technique (CT) doit être nommé pour la durée du CS conformément à la RCV 92.
- L'inspection des bateaux, des voiles, de l'équipement et le contrôle des certificats de jauge tels que requis par les règles de classes doivent être confiés à un jaugeur.
- Le jaugeur est nommé par Swiss Sailing sur proposition de la classe.
- La location d'instruments de mesure spéciaux (peson, balance etc.) à la charge de l'AO.
- Les frais de déplacement et d'hébergement à la charge de la classe.

- Le jury doit être composé d'au minimum de 3 juges avec licences nationales (NJ) ou d'un titre international (IJ).
- Les membres du Jury sont désignés par la direction de Swiss Sailing.
- L'AO doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire.

Jugement sur l'eau :

- Annexe P, un bateau pour 20 concurrents est recommandé.
- Jugement directs, un bateau pour 5 concurrents est recommandé.

- Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de l'AO.
 - Petit déjeuner : CHF 15.-
 - Dîner : CHF 30.-
 - Souper : CHF 35.-
 - Déplacement : CFF billet 2ème classe ou CHF 0.50 par km (voiture)
 - Hébergement : CHF 140.- par nuit / maximum
 - Afin de permettre le versement de la contribution Swiss Sailing, les justificatifs sont à envoyer 30 jours après la fin de l'événement.

- Le délégué est désigné par Swiss Sailing.
- Le délégué soutient et contrôle l'organisation avant, pendant ainsi que le bon déroulement d'une régates lors d'un Championnat de Suisse.
- Il est le lien entre la fédération, le club organisateur et la classe qui organisent un championnat de Suisse et il représente les intérêts de Swiss Sailing.
- C'est le délégué qui valide ou non le championnat et établit le rapport final.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du délégué sont à la charge de Swiss Sailing.

Frais des officiels

Les frais de repas de tous les officiels sont à la charge de l'AO.

Disposition finales

La commission **juridique** (n'est pas la commission d'appel) tranchera en cas de doute quant à l'interprétation du présent règlement ou dans le traitement d'exception.

Documents annexes et connexes

- Formulaire de demande d'organisation d'un Championnat de Suisse
- Planning (Annexe1) pour l'organisation des Championnat de Suisse
- Règlement de l'association des classes
- Prescriptions de Swiss Sailing relatives aux RCV
- Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux codes 19, 20 et 21 de World Sailing
- AC Standard
- IC Standard
- Règlement pour les frais des officiels
- Règlement pour les subsides aux organisateurs de CS

L'avis de course et les instructions de course sont des documents édités et mis à disposition par Swiss Sailing.

L'AO est tenue d'utiliser ces documents.


YOUTH


ELITE


RACING


CRUISING


FORMATION


FÉDÉRATION


CLUBS & CLASSES



CHAMPIONNATS DE SUISSE

Quelque x régates ont lieu chaque année sur les lacs suisses. Outre les régates de clubs, les séries de régates et les championnats par points, des Championnats de Suisse et de classes sont également organisés. Le Département Racing est notamment responsable de l'organisation des Championnats de Suisse et de l'élaboration des règlements en lien avec les régates.





Les conditions d'organisation et de participation à un Championnat de Suisse sont fixées dans le règlement des CS. Les principaux documents pour l'organisation et la tenue d'un Championnat de Suisse ou d'une régate se trouvent ici.

LISTE DES CHAMPIONNATS DE SUISSE 2021

DOCUMENTS POUR ORGANISATEURS ET DÉLÉGUES

Guide pour préparer l'Avis de Course

Ce modèle standard de Swiss Sailing pour l'Avis de course (AC) est obligatoire pour l'organisation de Championnats de Suisse, de Championnats de Suisse par Points et de Championnats de classes. Il est conforme à l'annexe J des Règles de Course à la Voile (RCV) et tient compte des recommandations de l'annexe KG de World Sailing.

Avec de légères adaptations il peut servir de base pour tous types d'événements, de la régata locale de club jusqu'aux régates régionales.

Le document se base sur les principes suivants :

- Le but de l'AC est de donner toutes les informations nécessaires aux concurrents afin qu'ils puissent décider s'ils veulent participer ou non et, le cas échéant, de se préparer. Il doit être disponible avant que les bateaux s'inscrivent (RCV 25.1).
- Les règles du RCV ne doivent être modifiées que si un changement est absolument nécessaire. Le cas échéant, le changement doit être fait conformément à RCV 85.1 et faire référence à la règle modifiée et en spécifiant la modification. Pour les références aux règles, les abréviations RCV (Règles de course à la voile), AC (Avis de course) ou IC (Instructions de course) sont à utiliser pour indiquer la source d'une règle. Exemples : RCV 61.1(a) ou AC 5.1.
- Une règle du RCV ne doit pas être reformulée ni répétée.
- Dans toute la mesure du possible utiliser les termes ou expressions des RCV.

Convention rédactionnelle :

- Les **<textes surlignés>** en jaune sont à remplir avec les données de l'événement. Si une option ou variante est choisie, renseignez les **<textes surlignés>** en jaune dans l'option choisie.
Le surlignage et les crochets <...> sont à supprimer après que le document est prêt à être publié.
- Les paragraphes en *italiques* sont optionnels. *Lorsqu'une option est choisie, modifiez la police **italique** en police **droite***
- Les [textes entre crochets] indiquent des variantes. Lorsqu'une variante est choisie, supprimez les variantes inutilisées, ainsi que les crochets [...].
- En cas de suppression d'un paragraphe complet, insérer N/A (Not Applicable / Non Appliqué) à la place du titre, sans renuméroter les paragraphes.
- En cas de suppression d'un article dans un paragraphe renuméroter les articles suivants.
- **Les textes en rouge dans l'AC sont des commentaires. A supprimer avant publication.**

Avis de course

<Event Name>

<Date of the Event>

<Place where the event will be held>

NOTICE OF RACE (NoR) / AVIS DE COURSE (AC)

Version <#.#, yyyy-mm-dd>

Organizing Authority:

<Club> in conjunction with / conjointement avec SWISS SAILING

Chairman of the Organizing Committee:

<Name, email>

	[NP] denotes a rule that shall not be grounds for protests by a boat. This changes RRS 60.1(a). [SP] denotes a rule for which a standard penalty may be applied by the race committee without a hearing or a discretionary penalty applied by the protests committee with a hearing. This changes RRS 63.1 and A5.	[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a). [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le comité de course, ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un comité de réclamation. Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.
1	Rules	Règles
1.1	The event is governed by the rules as defined in the Racing Rules of Sailing (RRS).	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	The following SWISS SAILING prescriptions can be downloaded from https://www.swiss-sailing.ch/fr - the SWISS SAILING prescriptions to the RRS - the SWISS SAILING Implementary Regulations to World Sailing Regulations 19, 20 and 21 - the SWISS SAILING Regulations for Swiss Championships in fleet racing - the SWISS SAILING Implementary Regulations to the SWISS SAILING Regulations for Swiss Championships in fleet racing	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ - Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV - Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing - Règlement de SWISS SAILING pour l'organisation de championnats de Suisse de régates en flotte - Directives d'application de SWISS SAILING relatives à l'organisation de championnats de Suisse de régates en flotte
1.3	RRS <Number[s]> will be changed as follows: <State change[s]> See also RRS 86 to be sure that the rule change is permitted.	RCV <Numéro[s]> [sera modifiée] [seront modifiées] comme suit : <Résumé des modifications>. Voir RCV 86 pour être sûr que les changements susmentionnés sont autorisés.
1.4	<Name[s]> class rule[s] <Number[s]> [will not apply] [is/are] changed as follows: <State change[s]> See also RRS 87 to be sure that the rule change is permitted.	Pour [la classe] [les classes] <Classe[s]>, [la règle] [les règles] <Numéro[s]> [ne s'applique] [ne s'appliqueront] pas] [est modifiée comme suit] [sont modifiées comme suit] : <Description des changements>. Voir RCV 87 pour être sûr que les changements susmentionnés sont autorisés.
1.5	[Appendix UF, test rules "Umpired Fleet Racing"] [Addendum Q] will apply.	[L'Annexe UF "Course en flotte arbitrée" règle expérimentale] ou [L'Annexe Q] s'appliquera.
1.6	<List other documents> (State all documents not listed in the definition rules that govern the event by name and scope of validity. See also case 109)	<Liste des autres documents> (Tous les documents qui ne figurent pas dans la définition des règles (lettre g) doivent être explicitement nommés avec leur périmètre de validité : voir le Cas 109)
1.7	If there is a conflict between languages, the English text takes precedence unless another language is provided in a SWISS SAILING prescription. The language provided will take precedence for the text in this provision. However, for the <Document[s]> the [German] [French] [Italian] text will take precedence. (Use only if no official English version is available for a text and no language is provided to take precedence)	En cas de divergence dans la traduction, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi. Pour <le[s] document[s]> le texte [allemand] [français] [italien] fait foi. (A n'utiliser que s'il n'existe pas de version officielle en anglais et qu'aucune langue ne prévaut.)

MANAGE 2SAIL

Adresse pour se connecter : <https://portal.manage2sail.com/en-US/login/signin>

Adresse de la base de test : <https://sailing.st-software.com/portal/fr-CH/login/signin>

Rôles et fonctions de l'Event manager

La base dont le nom commence par **PORTAL**, reflète les informations qui figurent dans **l'AVIS de COURSE**.

La création d'un événement comporte 8 étapes

- 1) Nom, dates et adresses de l'événement
- 2) Enregistrement des documents de l'événement (AC – IC – etc.) et affichage des logos des sponsors
- 3) Configuration des modalités de paiement
- 4) Configuration des conditions d'acceptation d'un bateau
- 5) Eventuelles contraintes d'affichage du dialogue d'inscription
- 6) Insertion des classes admises avec les contraintes liées aux compétiteurs
- 7) Insertion des finances d'inscriptions, avec les limites pour les inscriptions tardives
- 8) Offre de produits divers (Bonds de repas – T-Shirts – Commande de sandwiches – et autres produits divers)

Adresse pour se connecter à la base de production : <https://portal.manage2sail.com/en-US/login/signin>

Adresse de la base de test : <https://sailing.st-software.com/portal/fr-CH/login/signin>

Interface Organisateur PORTAL – SailorApp

Dans <https://portal.manage2sail.com/fr-CH/login/signin>
 Dans le menu Portal > Event > Event Details > Boat team related

Petit rappel :
 Ne pas oublier d'autoriser l'utilisation de "Jury Terminal"

Aussi ne pas oublier d'autoriser les pays étrangers référencés et les autres, SANS SPECIFIER LESQUELS

Event Approvals

Used Approvals	Needed for ORM
☐ Checked	☐
☒ Paid	☒
☒ Insured	☒
☐ Disclaimer	☐
☐ Inspected	☐
☒ License	☒
☐ Custom 1	☐
☐ Custom 2	☐
☐ Custom 3	☐

SailorApp Settings

☒ Is Allowed

Gathered National IDs

☒ Swiss Sailing Number

☐ Dutch Sailing ID

☐ Belgium Sailing ID

☐ Norwegian National ID

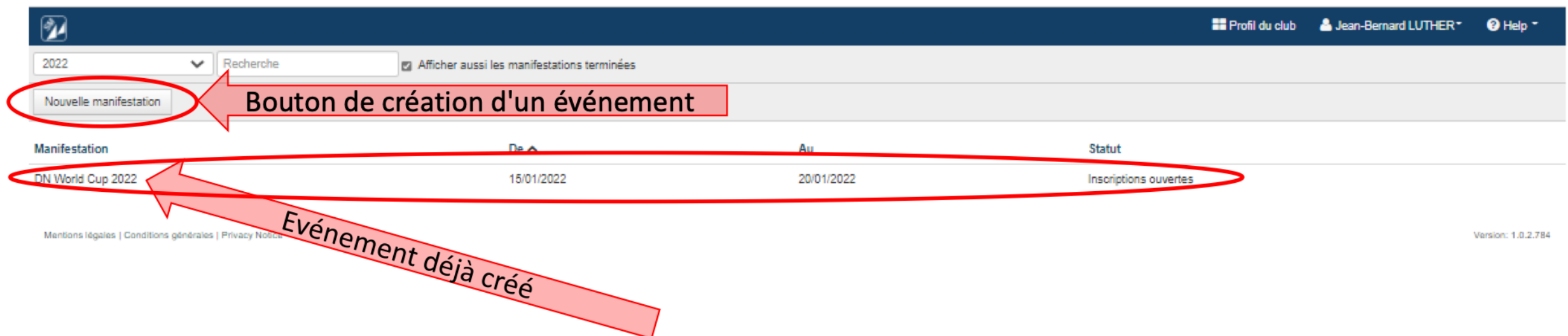
☒ Other

Création d'une régates

Création d'un événement (régates)

- Pour créer une régates, il y a 5 pages à configurer dans la Base de données PORTAL.
La référence à suivre est l'**Avis de Course**.
- Ensuite dans la base de données Online Race Management (ORM) il faudra configurer les courses.
La référence à suivre est les **Instructions de Course**.

Affichage lors du "Login" initial



2022 Recherche ☒ Afficher aussi les manifestations terminées

Nouvelle manifestation

Bouton de création d'un événement

Manifestation	De	Au	Statut
DN World Cup 2022	15/01/2022	20/01/2022	Inscriptions ouvertes

Événement déjà créé

Mentions légales | Conditions générales | Privacy Notice

Version: 1.0.2.784

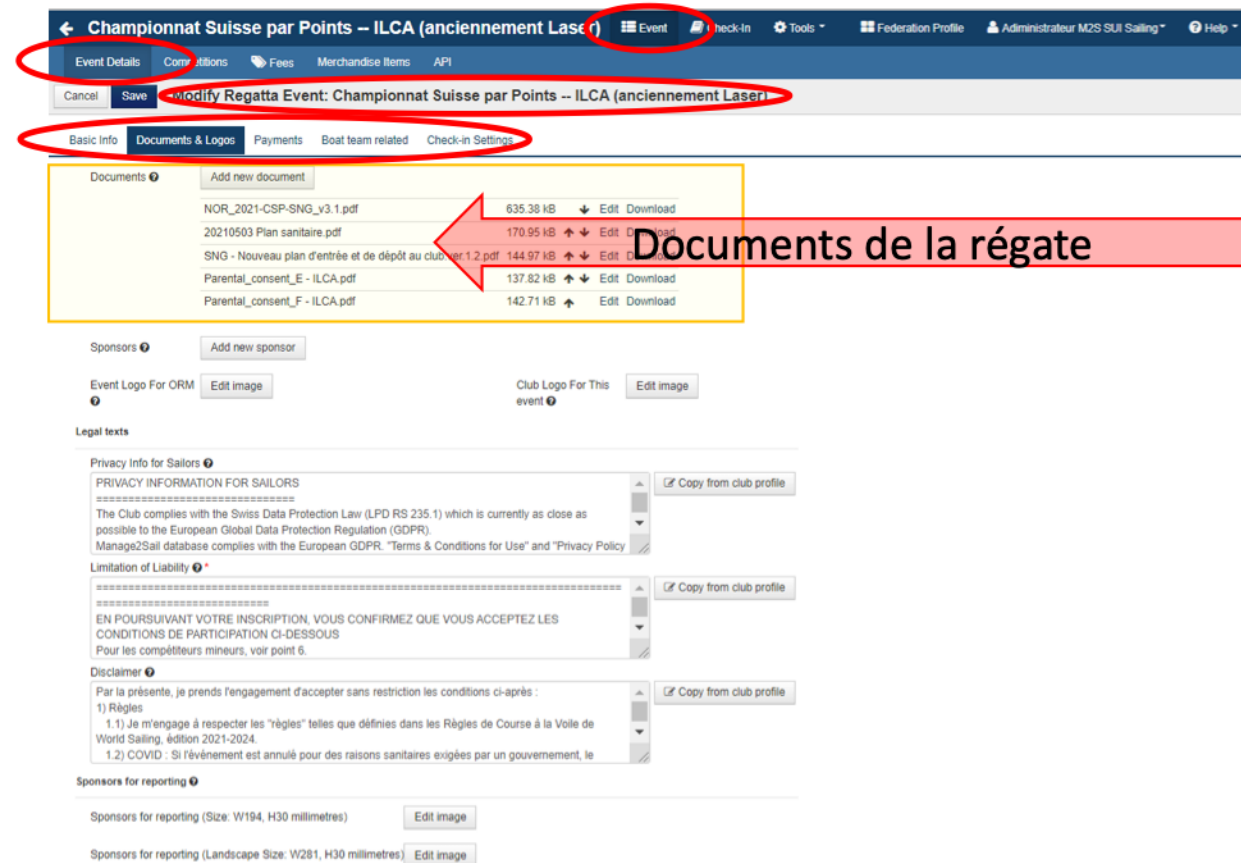
Création d'une régates

Création d'un événement – liste des documents

Documents de la régates

- Avis de course
- Plan du lieu
- Prescriptions nationales
- Désignation du jury international
- Autorisation pour le jury sans appel
- Prescriptions sanitaires nationales (elles ne sont pas dans l'AC, elles changent souvent !)
- Consentement parental
- EIR
- Inspection form
- Inspection protocol
- ... etc ... toutes les informations que le concurrent doit connaître pour s'inscrire
- Instructions de course

Documents de la régates



Création d'une régata

Création d'un événement – textes légaux

Premier champ

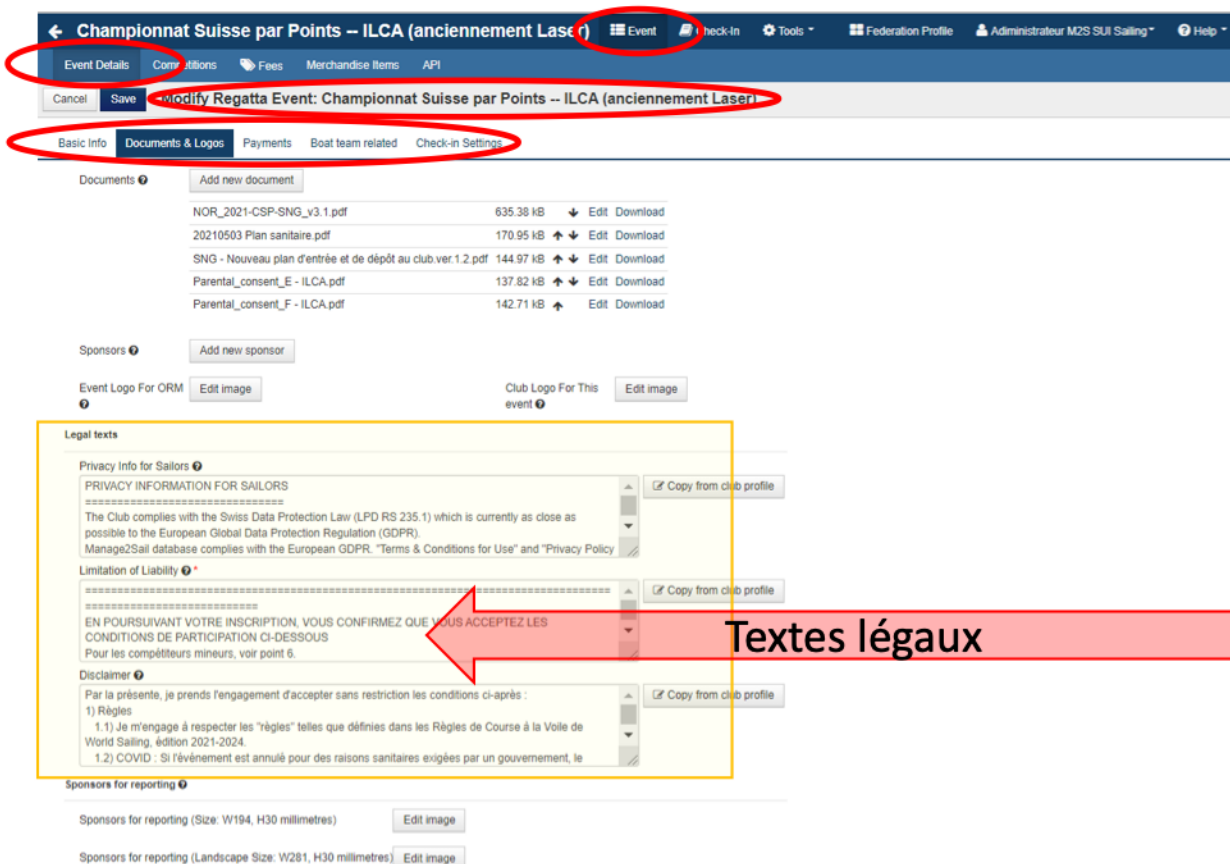
- seulement pour les pays non européens, décrit la responsabilité relative à la loi sur la protection des données personnelles de l'organisateur.

Deuxième champ

- Conditions de participation à la régata.
Texte qui s'affiche dans le dialogue d'inscription.
Doit être quittancé pour poursuivre l'inscription.

Troisième champ

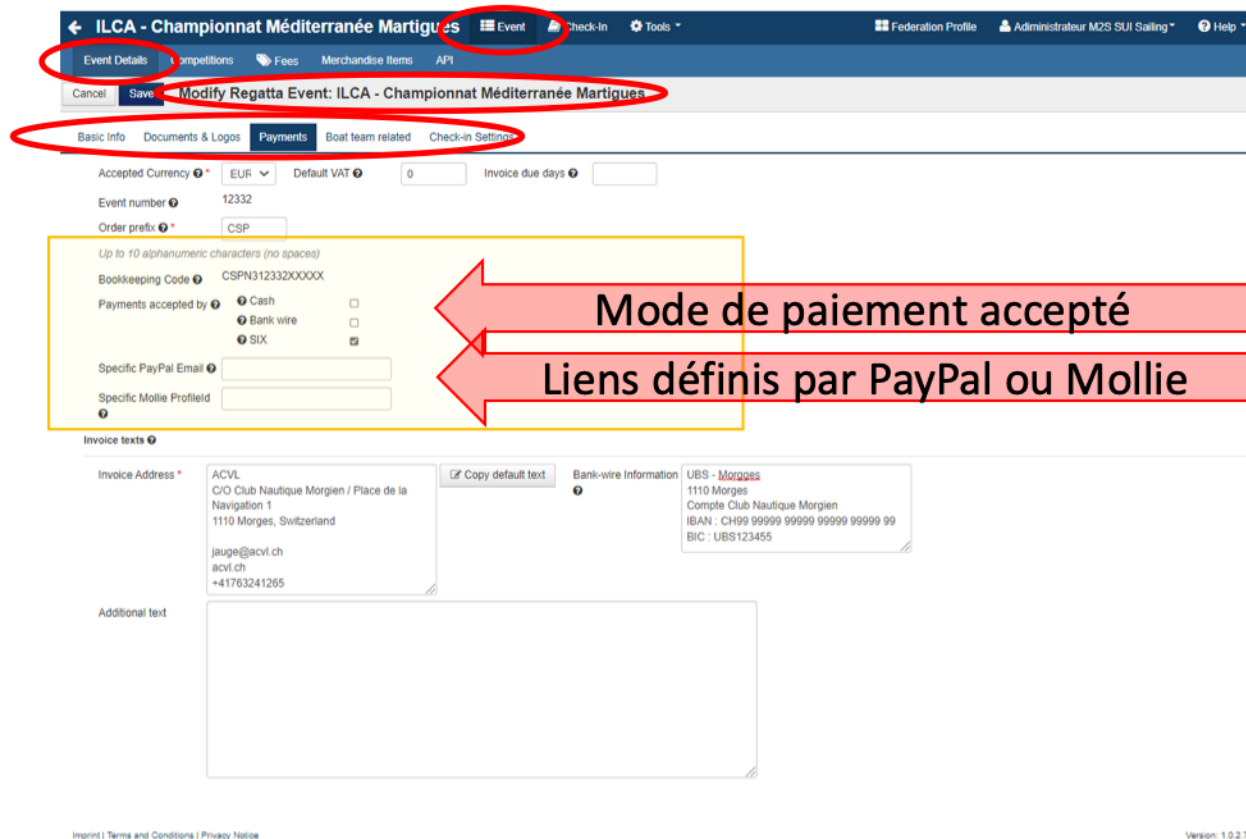
- Confirmation que le concurrent a accepté les conditions de participation.
Ce texte s'imprime sur le mail de confirmation d'inscription qui est envoyé au concurrent et à l'organisateur.



Les textes sont :

- Proposés automatiquement par la config par défaut du club
- Des variantes sont disponibles sur le serveur ACVL.CH

Création d'une régates



Création d'un événement - paiements

Mode de paiement

- Choix du système de paiement
(Recommandation si un paiement électronique est requis (Carte de crédit – PayPal – TWINT ...) ne jamais autoriser simultanément un autre moyen de paiement. Vous vous compliquez la tâche)
- Liens définis par PayPal ou Mollie.
Le fournisseur du moyen de paiement (provider) vous donne un lien à saisir dans le champ correspondant



ORM --- Online Result Management

Configuration d'une course

Base de test : <http://sailing.st-software.com/sailingorm/Account/Login>

Base réelle: <https://orm.manage2sail.com/production/Account/Login>

08.02.2023

M2S – ORM - Configuration des courses selon les SI --- Jean-Bernard Luther

1

Rôles et fonctions du Race Manager

La base dont le nom commence par **ORM**, reflète les informations qui figurent dans les **INSTRUCTIONS de COURSE**.

Pour configurer les courses, un événement doit d'abord avoir été créé dans PORTAL

La configuration d'une course comporte 6 étapes

1) Options par défaut – Adaptation des messages – Destinataires des divers messages – Zones de course - Enregistrement des officiels

Ensuite option par classe

1) Données générales (Nom de la classe – Format de la course - Temps limite – Nombre de courses - Catégories)

2) Classements (Type de classements pour chaque catégories – Mode de calcul des points)

3) Options d'impression

4) Officiels rattachés à la classe

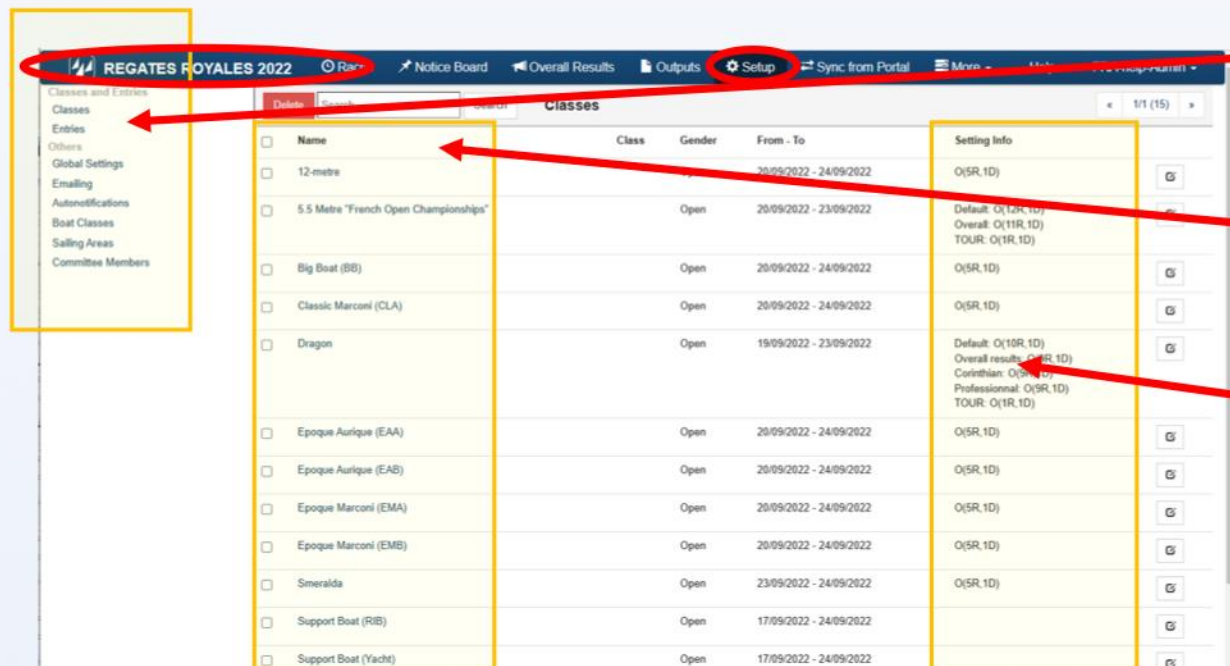
5) Définition des données d'exportation des résultats

6) Tableau officiel → avenants à l'AC ou aux IC

Adresse pour se connecter à la base de production : <https://portal.manage2sail.com/en-US/login/signin>

08.02.2023 Adresse de la base de test : <https://sailing.st-software.com/portal/fr-CH/login/signin>

ORM --- Configuration de base



- Menu de configuration (setup)

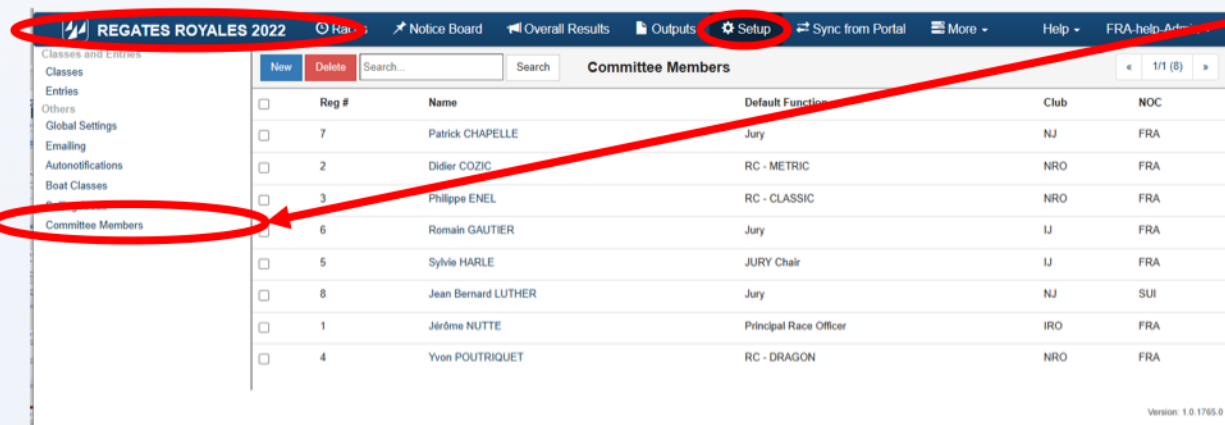
- Classes de la régate

- Classes configurées

On peut voir les configurations :

- Nombre de courses
- Nombre de courses à biffer
- Catégories
- Etc ...

ORM --- Configuration de base



- Définir les officiels

- Ecran de création d'un officiel

- Ordre d'affichage
- Fonction dans la régate (Jury – Race Officer – etc)
- Prénom
- Nom
- Adresse mail (sera utilisée pour la réception des notifications de Jury Terminal)
- No de téléphone (utiliser la notation +41 79 xxx xx xx)
- Initiales à afficher sur les listes de pénalités RRS42
- Titre (IJ – NJ – NRO – etc. dans le champ Club)
- Code pays

new sync test Races Notice Board

Save Save & Close Close Committee Member

Registration #

Default Function

First Name *

Last Name *

Email

Phone #

Custom Initials

Club Short Name

NOC/Country Code



[ACCUEIL](#)
[ACVL](#)
[CALENDRIER DES RÉGATES](#)
[COMMISSION TECHNIQUE](#)
[JUNIORS](#)
[FORMATION](#)
[CONTACT](#)



[COURS DE BASE POUR RÉGATIER](#)

[FORMATION DES OFFICIELS - CONCEPT](#)

[MANAGE2SAIL](#)

[CALENDRIER / INSCRIPTION](#)

[LISTE DES OFFICIELS](#)

[TUTORIELS](#)

[ANLEITUNG \(TUTORIALS\)](#)

BIENVENUE SUR LE SITE DE L'ACVL

L'association des clubs de voile lémaniques regroupe tous les clubs lémaniques suisses membres de la fédération suisse de voile, le club du lac de Joux et les clubs lémaniques français membres de la fédération française de voile

Les buts de l'ACVL sont :

- Promotion de la pratique de la voile
- Défendre les intérêts des navigateurs

CALENDRIER ACVL

[Tout](#)
[ACVL](#)
[Formation Officiels](#)
[Régates](#)

22 février 2023

NJ & NRO - formation continue - règles & ORM

Morges - Association des Clubs de Voile Lémaniques

[information](#)
[inscription](#)



TUTORIELS

Liste de « tutoriels » disponibles :

[Présentation générale](#) (état du logiciel au 28.02.2019)

Les rôles, les profils types et leurs fonctions spécifiques

- [Administrateur de club](#)
- Administrateur des événements du club (responsable régates du club) [Club Event Manager](#) – configuration des régates selon les AC
- Administrateur des événements du club dupliquer un événement [Club RaceAdmin Duplication](#)
- Administrateur des événements du club (responsable régates) [Club Race Manager](#) – configuration des courses selon les IC
- Administrateur des événements ou Directeur de course, configuration du [Jury Terminal](#)
- [Configuration pour Directeur de course](#)
- [Configuration pour Scorer](#) (commissaire aux résultats)

Tous ces profils peuvent être combinés. Utilisez leurs spécifications ci-dessus pour faire votre propre politique de gestion des événements.

Ci-dessous, quelques tutoriels, par module de programme, pour vous permettre de gérer vos événements.

Module INFO – pour les compétiteurs

- [S'inscrire à une régate](#)
- Module permettant de déposer et suivre ses propres demandes (demandes de reclassement – protêts – changement d'équipier ou d'équipement) – Jury Terminal ([Français](#) – [English](#))

Module PORTAL – pour la configuration des événements

Configuration du profil du club

- [Gestion des données de base du club](#)
- Paiement [par carte de crédit](#)
- Textes légaux standard pour les [Décharge de responsabilité – Loi sur la Protection des Données personnelles \(LPD\)](#) — **ont été mis à jour le 01.01.2021**

Configuration des données de base d'une régate (événement)

Swiss Sailing Day

Merci de votre attention

Nous vous souhaitons une excellente saison 2023